

## Rôles du point de contact

1. Transmettre les incidents vers les fabricants ou représentants autorisés et vers l'AFMPS.
2. Participer aux enquêtes initiées par l'AFMPS et aux travaux relatifs à la sécurité d'utilisation des DM (actions correctrices demandées dans le cadre d'un FSCA,...).
3. Evaluer selon la procédure en vigueur (meddev) et enregistrer tout incident ou risque d'incident susceptible d'être dû à un dispositif médical.
4. Relayer, le cas échéant, les mesures à prendre à la suite d'une déclaration d'incident
5. Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux problèmes de matériovigilance.
6. Diffuser l'information reçue vers les personnes et institutions impactées.